

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210612-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

CREATION D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES DE L'AGGLOMERATION LORIENTAISE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absente :

Anne-Valérie RODRIGUES

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Absent : 01

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

n°12

CREATION D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES DE L'AGGLOMERATION LORIENTAISE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Pascaline ALNO

Le lieu d'accueil « Moments pour Elle » de Lorient a fermé en 2017.

Une permanence a été mise en place afin d'éviter une rupture brutale et dans l'attente de retravailler un projet d'accompagnement plus global.

Cette permanence est complète depuis son ouverture. Afin d'envisager la création d'un nouveau projet, une étude action a été réalisée, établissant un diagnostic de la situation des femmes sur le territoire, recensant les services et dispositifs existants et analysant les besoins.

Ce travail était porté par Lorient Agglomération, la Préfecture et les Collectivités du territoire ainsi que le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Comité de Pilotage a retenu 3 scénarii et opté pour le second. Il se décline de la façon suivante :

- L'ouverture d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation,
- La nomination d'un(e) référent(e) « violences/précarité » dans chaque structure accueillant du public (collectivités, CCAS, association ...),
- La mise en place d'un outil actualisé (répertoire, annuaire) de tous les services existants sur l'agglomération.

Les moyens nécessaires s'élèvent à 100 000 € pour une première année avec 2 ETP.

Le financement est assuré par l'Etat (20 000 €), le Conseil départemental (20 000 €), la CAF (entre 15 000 € et 20 000 €) et les 25 communes de l'agglomération (40 000 €) selon une clé de répartition établie au prorata du nombre d'habitants.

Un appel à projet a été lancé le 19 avril 2021, afin qu'une association, une personne morale à but non lucratif puisse assurer le portage de ce dispositif.

Un Comité d'instruction a été constitué, composé d'un groupe de travail de 5 communes désignées pour représenter les 25 communes de l'agglomération de Lorient ainsi que les représentants de l'Etat, du Conseil départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Comité est en charge de l'étude des candidatures et du choix du candidat retenu pour remplir la mission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 15 juin 2021 ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210612-DE

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **S'ENGAGE** sur le financement établi selon une clé de répartition au prorata du nombre d'habitants, soit la somme de 3 512 €
- **VERSE** une subvention de 3 512 € au candidat retenu par le comité de pilotage : groupement CIDEF et Sauvegarde 56

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire